Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

Traité Ketouvot

Michna 1 - Chapitre 2

הָאִשָּׁה שֶׁנִּתְאַרְמְלָה אוֹ שֶׁנִּתְגָּרְשָׁה, הֵיא אוֹמֶרֶת בְּתוּלָה נְשָׂאתַנִי, וְהוּא אוֹמֵר, לֹא כִי אֶלָּא אַלְמָנָה נְשָׂאתִיךָ, אִם־יֵשׁ עֵדִים שֶׁיָּצְאת בְּהִינּוּמָא וְרֹאשָׁהּ פָּרוּעַ, כְּתֻבָּתָהּ מָאתַיִם. רַבִּי יוֹחָנָן בֶּן בְּרוֹקָא אוֹמֵר, אַף חִלּוּק קְלָיוֹת רְאָיָה:

Une femme est devenue veuve, ou a été répudiée (et elle réclame le douaire) ; elle dit qu'elle a été épousée vierge, et le mari (ou son héritier) dit qu'elle était veuve ; si elle a des témoins qui l'ont vue sortir de chez son père, pour aller chez son mari dans le hinouma (sorte de voile, ou beau tapis ; c'était le signe d'un premier mariage) et les cheveux sur les épaules (autre signe analogue), elle a droit à 200 zouz. Rabbi Yo'hanan ben Béroka dit que la distribution de grains rôtis (Vayikra 23,14) aux convives est aussi un signe suffisant d'un premier mariage.

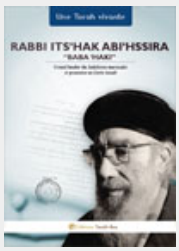

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions